

- Séjour Frais de scolarité Permis de conduire
 Autre

Titre du projet :

Objectifs :

Descriptif du projet :

(Comment est né ce projet et vos motivations) :

.....

Période souhaitée :

Budget :

DEPENSES		RECETTES	
Type de dépenses	Montant	Type de recettes	Montant
Total		Total	

Les dépenses doivent être égales aux recettes.

Remarques :

Le Permis citoyen

Afin d'aider les jeunes lissois à financer leur permis de conduire, la ville de Lisses a mis en place le Permis citoyen. Les candidats âgés de 18 à 25 ans, Lissois depuis au moins un an, doivent remplir un dossier de candidature exposant le projet dans lequel s'inscrit le besoin de passer le permis B. Tout jeune dont le dossier est retenu, pourra bénéficier d'une aide de 350 € en contrepartie d'une semaine de 35 heures de travail citoyen au sein d'un service municipal.

Les chantiers citoyens

Le chantier BRISFER (Brigades Sud-françaises pour l'enlèvement et le recyclage) est organisé en partenariat avec le SIREDOM. Il a pour objectif de participer à la protection de l'environnement et à la valorisation des déchets. Il s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans. A l'issue du chantier d'une durée de 5 jours (30h par semaine), chaque participant reçoit une gratification de 230 € sous forme de chèques cadeaux et une attestation de participation.

Le chantier citoyen, organisé en partenariat avec le SIARCE, a pour objectif de développer des actions en faveur de l'apprentissage à la citoyenneté en direction de jeunes âgés de 16 à 25 ans. Le travail demandé aux jeunes est tourné vers la préservation de l'environnement (débroussaillage, nettoyage de berges...). Le chantier se déroule sur 5 jours (30h par semaine) et une rémunération de 230 € est versée, sous forme de chèques vacances, à chaque participant.

Le Tremplin citoyen

Le Tremplin citoyen, mis en place par le Conseil départemental, est destiné aux jeunes âgés de 16 à 25 ans ayant un projet d'autonomie : études et formation, dépenses de santé, mobilité et transports, logement. Ce dispositif propose une aide de 400 € en échange d'un engagement citoyen de 40 heures dans une association ou une collectivité publique. Possibilité pour un même jeune de déposer 2 dossiers sur 2 projets différents : 1 dossier entre 16 et 20 ans et 1 dossier entre 21 et 25 ans.

Si vous êtes intéressés par l'un de ces dispositifs citoyens, nous vous invitons à venir vous renseigner auprès de l'IJ.

Réalise

DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT *Tes projets*

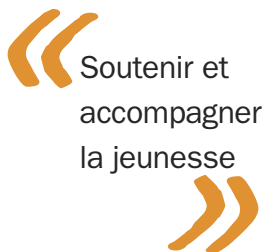


AIDE AUX PROJETS



La Municipalité souhaite soutenir et accompagner la jeunesse lissoise, aussi bien dans sa vie quotidienne que dans l'accomplissement de ses projets.

C'est dans ce cadre que la Municipalité met à disposition des jeunes lissois plusieurs dispositifs tels que les jobs aide aux projets, le Permis citoyen et les chantiers citoyens.



La Maison de la jeunesse, à travers l'Information jeunesse, est à votre disposition pour vous aider dans vos démarches afin d'accéder à ces différents dispositifs, y compris celui du Conseil départemental : le Tremplin citoyen.

N'hésitez pas à venir vous renseigner auprès de l'animateur de l'Information jeunesse.

Nous vous souhaitons une belle réussite dans vos projets 2019.

Tony PINHEIRO,
Conseiller municipal délégué chargé de la jeunesse et des nouvelles technologies

Thierry LAFON,
Maire de Lisses

Vous avez entre 16 et 25 ans et habitez Lisses. Vous avez un projet pertinent mais vous ne savez pas comment le réaliser et s'il y a une aide possible...

Le service jeunesse, par le biais de l'Information Jeunesse (IJ), vous accompagne dans vos démarches afin de soutenir votre projet grâce à différents dispositifs.

Jobs aide aux projets - de 16 à 18 ans

Une aide aux projets financée par la Municipalité a été créée avec, en retour, un service rendu à la collectivité. Ce dispositif permet de travailler (30 heures par semaine) au sein des services municipaux en contrepartie d'une compensation financière de 230 € sous forme de chèques cadeaux.

Une commission sélectionne les projets en prenant en compte notamment la date de dépôt des dossiers complets. Les jeunes, dont le projet a été retenu, seront orientés vers un « job aide aux projets ».



Vous pouvez retirer votre dossier à l'IJ du lundi au vendredi de 14h à 18h.

Dépôt du dossier : avant le 29 mai



CANDIDATURE

AIDE AUX PROJETS

ATTENTION : la disponibilité doit être mensuelle, même si nous vous proposons un emploi «Aide aux projets» d'une semaine !

○ Mme ○ M. Nom :

Prénom : Né(e) le :/...../.....

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Portable :

Cette année est celle du baccalauréat : ○ oui ○ non
Lequel ?

As-tu déjà participé à l'un des dispositifs de la ville ou du Département ?

○ oui ○ non Si oui, en quelle année et lequel ?

(Attention : les candidats ayant déjà bénéficié d'un dispositif ne seront pas prioritaires par souci d'équité)

Pièces à joindre obligatoirement au dossier de candidature :

- Copie d'une pièce d'identité ;
- Lettre de motivation ;
- Certificat de scolarité ou justificatif de parcours d'insertion.

Attention : les dossiers incomplets, erronés et ne correspondant pas aux conditions, ne seront pas traités.

Date limite de dépôt des dossiers le 29 mai 2019.

